—HEAD Genève	**Bachelor HES-SO en Arts visuels** HEAD – Genève **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023-2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels, Département Cinéma - Réalisation
Titre du module	**Techniques du cinéma 5 – option Réalisation**
Type de module	Module atelier obligatoire*
Code	OA 35.16R
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	12 ECTS
Semestre	Semestre 5
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé les modules Techniques du cinéma 1, 2, 3 et 4
Langues principales	Français et anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	**Écriture** : développer sa créativité littéraire par la pratique de diverses formes d'écriture (nouvelle, dialogue, monologue intérieur, scénario). **Jeu d'acteur-rice-x-s** : apprentissage de la direction d'acteur-rice-x-s avec des comédien-nne-x-s non professionnel-le-x-s. **Découpage :** apprentissage et expérimentation de techniques de découpage.
Contenu et formes d'enseignement	**Écriture** : exercices pratiques lors d'un atelier d'écriture, en lien avec le film de diplôme. **Jeu d'acteur-rice-x-s** : atelier de jeu d'acteur-rice-x-s autour de scénarii de films préexistants ou coécrits avec les acteur-rice-x-s. **Découpage** : exercices de découpage à partir de scenarii préexistants ou de scènes du film de diplôme en cours d'écriture. Tournage et montage des scènes découpées.
Modalités d'évaluation et validation	Selon fiche remise par l'enseignant-e-x en début de semestre. Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai prévu par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module obligatoire (Bachelor Cinéma) doit être répété dès que possible. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Olivier Zuchuat, Danielle Lessovitz et autre-s intervenant-e-x-s externe-s
Responsable-s du module	Olivier Zuchuat
Descriptif validé le	10.07.2023
Par	Delphine Jeanneret

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.